



Sainte-Croix, le 12 juin 2019 MUN/vf

## **Réponses de la Municipalité à l'observation et aux vœux formulés dans le rapport de la Commission de gestion - exercice 2018**

en application des art. 96 et 97 du "Règlement du Conseil communal de Sainte-Croix" entré en vigueur le 14 décembre 2016.

### **RAPPEL**

- A) **L'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à faire des réserves.**
- B) **Le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité d'entreprendre un travail ou une réforme, il n'a pas de caractère impératif.**

---

### **A) OBSERVATION**

- **La Municipalité est priée de renseigner le Conseil communal sur les démarches à venir qu'elle entend entreprendre pour faire appliquer les lois dans le cadre du dossier "Doma Habitare".**

La Municipalité ne manquera pas d'informer des démarches d'importance qu'elle devra effectuer concernant la mise en conformité de ce dossier complexe.

### **B) VOEUX**

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité dans un avenir proche :

- **Traduise les différents projets au stade de réflexion (Liaison Hôtel de Ville - Rue Neuve, aire des Replans, etc.) par des concrétisations !**

Réponse :

La Municipalité doit prioriser les activités des services, les projets en cours ainsi que les différentes demandes des conseillers. Une attention particulière va être portée pour répondre à ce vœu.

- **Mette en place une réflexion sur la stratégie pour inverser l'évolution démographique de 2018 et favoriser l'accueil de nouvelles familles.**

Réponse :

L'accueil de nouveaux habitants est une préoccupation constante. Ces dernières années, des conditions cadres ont été créées avec de nouveaux locaux pour la garderie, l'UAPE et la création d'une nurserie. Un pédiatre a été engagé par le RSBJ et le soutien aux sociétés sportives a été adapté pour le développement de la formation des jeunes. Nous avons également reçu le label « Commune en santé » qui appuie notre communication. La réflexion va continuer. Il est à relever que cette problématique n'est pas propre à Sainte-Croix, le Val-de-Travers a, par exemple, une diminution de sa population depuis 2016.

- **Se donne les outils pour une meilleure transmission des informations entre les services.**

Réponse :

La variété des fonctions et les différents lieux de travail font que la transmission des informations est compliquée. Par ailleurs, la moitié des collaborateurs n'ont pas ou peu accès à l'informatique. Il se peut également que certaines données ne concernent pas directement le personnel.

- **Redynamiser les activités de la commission culturelle communale.**

Réponse :

Ce vœu est légitime et le fonctionnement de cette Commission Municipale sera revu en fonction de l'offre culturelle existante à Sainte-Croix et sur le Balcon du Jura.

Une synergie avec les différentes sociétés de développement, ADIS, etc. devra également être considérée afin de renforcer les contacts entre les différents intervenants dans ce secteur de loisirs.

- **Finalise l'établissement d'une unité d'accueil de jour pour élèves en difficulté.**

Réponse :

Le rapport sur la question socio-éducative, réalisé par la Direction de l'établissement scolaire, a été transmis au responsable de la division (Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées) UPPEC du Service de protection de la jeunesse (SPJ) afin d'être intégré à l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) rendu à la Cheffe de département au début 2019 qui a permis de définir les lignes directrices du projet " Concept 360°" (Concept cantonal de mise en œuvre et de coordination des mesures spécifiques en faveur des élèves des établissements ordinaires de la scolarité obligatoire).

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/accueil/Communique\\_presse/documents/concept\\_360-consultation.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/Communique_presse/documents/concept_360-consultation.pdf)

Le projet " Concept 360°" vise une approche globale des besoins individuels des élèves. Afin de répondre à la demande, de nouveaux accueils de jour pourraient être mis en place dès 2020. Nous demeurons dans l'attente d'un retour de la division UPPEC quant à la suite à donner à notre projet d'accueil socio-éducatif. Il s'inscrit pleinement dans cette vision d'école inclusive mise en avant par la DGEO et a de bonnes chances d'être soutenu, mais dépendant pour sa réalisation des décisions calendaires, politiques et budgétaires cantonales.

- **Etablis une étude comparative sur le volume des ordures ménagères par habitant avec quelques cités comparables à la nôtre.**

Réponse :

Un recensement des tonnages liés au ramassage d'ordures ménagères sera réalisé auprès de communes similaires à la nôtre, en vue de l'intégrer au rapport de gestion de l'exercice 2019.

- **Clarifie les positions très diversifiées des estimations fiscales des bâtiments communaux.**

Réponse :

Après renseignement auprès de la Commission d'estimation fiscale des immeubles, il s'avère que les biens-fonds faisant partie du patrimoine financier ont une estimation fiscale contrairement au patrimoine administratif qui n'en possède pas. En cas de mixité sur un même bâtiment et/ou parcelle, l'estimation fiscale est basée uniquement sur le secteur financier.

- **Entame une réflexion sur la pertinence de déplacer le lieu de la tenue des séances du Conseil communal, dans une salle équipée en permanence, par exemple à la salle attenante à l'Economie familiale ou encore au Musée des arts et sciences.**

Réponse :

Cette réflexion est en lien avec le projet du nouveau musée et l'affectation du bâtiment communal qui abrite actuellement le Musée des arts et sciences. La Municipalité étudiera la meilleure option.

- **Clarifie le rôle de l'antenne locale du tourisme et lui donne les moyens pour remplir la mission attendue par la population locale.**

Réponse :

Comme annoncé lors de la séance de la Commission de gestion par M. Pierre Droz, directeur du tourisme régional, un cahier des charges sera défini pour l'antenne de Sainte-Croix. Que pouvons-nous attendre de cette organisation et avec quel budget ? A connaissance de ces éléments, la Municipalité se prononcera sur les mesures à prendre qui répondront, le mieux possible, aux attentes de nos partenaires locaux.

- **Accélérer le démarrage d'un nouveau film de présentation de Sainte-Croix.**

Réponse :

Ce point fait partie de la stratégie de la Municipalité 2016-2021 sous « mieux communiquer », avec l'établissement d'une stratégie externe de communication.

**Renseigne le Conseil communal sur l'avancement du renouvellement de l'éclairage public.**

Réponse :

Le renouvellement de l'éclairage public se fait depuis 5 ans en recourant à la technologie LED, moins énergivore et permettant un éclairage plus dirigé, réduisant de sorte la pollution lumineuse.

Les lampes sont individuellement munies d'un pilote informatique, permettant d'abaisser la puissance d'éclairage de moitié durant les périodes de faible circulation.

Concrètement, le pilote informatique détermine le milieu de la période d'éclairage nocturne et abaisse la puissance de 2 heures avant, jusqu'à 6 heures après.

Sur l'entier du territoire de la Commune, on dénombre 747 lampadaires. Durant ces 5 dernières années, 118 lampadaires ont déjà fait l'objet d'un passage à la technologie LED.

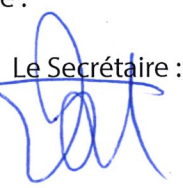
*Réponses adoptées en séance de Municipalité du 11 juin 2019.*

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :

S. CHAMPOD